



Mukabuduwe AlPansine

lettre

257711986

1Pge

1doc

Kigali, le 29/07/1986

|               |                      |
|---------------|----------------------|
| Date d'entrée | 30/7/86              |
| A             | classe personnel     |
| N°            | 500/86/Pers. J.C. 86 |

Monsieur le Directeur Administratif  
et Financier de la SOMIRWA-KIGALI.-

Objet: Concernant mon préavis.

Monsieur le Directeur,

Me référant à l'article 40 du Code du Travail disant que: Le travailleur licencié qui trouve un emploi pendant la période de préavis peut quitter immédiatement son employeur sans lui être redevable d'une indemnité, sous réserve de le prévenir de son départ définitif. La même mesure est applicable en faveur de l'employeur en cas de démission du travailleur.

J'ai l'honneur de vous informer que je cesse mes fonctions avec la SOMIRWA à partir du 31 juillet 1986.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma très haute considération.

MUKABUDUWE Alphonsine

*A. No. Mukabuduwe*

- G.P.I. - Monsieur le président du comité des Curateurs
- Monsieur le Directeur Général
- Monsieur le Chef du Service de la Comptabilité